



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Compenser l'écart de cotisation retraite pour faciliter le retour à l'emploi

Question écrite n° 27096

#### Texte de la question

M. Jacques Marilossian attire l'attention de Mme la ministre du travail sur le retour à l'emploi des travailleurs expérimentés. Un des freins au retour à l'emploi des travailleurs expérimentés réside dans le fait qu'il peut être plus intéressant de rester chômeur pendant la période précédant le départ en retraite plutôt que de retrouver un emploi potentiellement moins bien rémunéré. En effet, au chômage, l'indemnisation du pôle emploi (allocation de retour à l'emploi ou allocation de solidarité spécifique après épuisement des droits) permet bien souvent de cotiser à niveau équivalent à celui de l'emploi pour la retraite complémentaire Agirc-Arcco. Ainsi, si on peut accepter une baisse de revenus pendant deux à trois ans avant la retraite, il est plus difficile d'envisager une baisse de sa pension de retraite. Aussi, pour lever un des freins au retour à l'emploi, le pôle emploi pourrait éventuellement compenser l'écart de cotisation Agirc-Arcco entre le dernier salaire obtenu avant le chômage et le nouveau salaire après retour à l'emploi. Suite à la remise du rapport « Favoriser l'emploi des travailleurs expérimentés », il lui demande donc ce que le Gouvernement envisage pour lever ce frein au retour à l'emploi des seniors.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Marilossian](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (7<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 27096

**Rubrique :** Emploi et activité

**Ministère interrogé :** [Travail](#)

**Ministère attributaire :** [Travail, plein emploi et insertion](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [3 mars 2020](#), page 1652

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)